



Automne 1994 (Vol. 6, N^o. 3) numéro d'article 5

Le travail à temps partiel «non choisi»

Nathalie Noreau

Plusieurs personnes choisissent le travail à temps partiel pour des raisons d'obligations personnelles, familiales ou autres. Pour l'employeur, le travail à temps partiel peut également être avantageux, car il offre une certaine flexibilité en période de ralentissement. Depuis 1975, le nombre de travailleurs à temps partiel a plus que doublé, passant de 988 000 à 2,1 millions en 1993 (de 11 % à 17 % de l'emploi total).

S'il est choisi par certains, ce régime de travail est parfois imposé à d'autres. En effet, certains travailleurs n'ont d'autre choix que d'accepter un emploi à temps partiel puisqu'ils n'arrivent pas à trouver d'emploi à temps plein. C'est ce qu'on appelle le travail à temps partiel «non choisi» (voir [Source des données et définitions](#)). En 1993, on comptait 760 000 travailleurs contraints d'accepter un emploi à temps partiel, ce qui représentait 35 % de l'ensemble des travailleurs à temps partiel. Ces chiffres témoignent d'une augmentation considérable par rapport à 1975. À cette époque, 109 000 personnes travaillaient involontairement à temps partiel, représentant 11 % de l'emploi total à temps partiel. Cette hausse n'a cependant pas été constante compte tenu du fait que le travail à temps partiel non choisi a tendance à augmenter en temps de récession et à diminuer en période d'expansion.

Le présent article examine l'évolution du travail à temps partiel non choisi selon les cycles économiques depuis 1980. Il décrit également les caractéristiques des travailleurs touchés par ce phénomène au cours des deux récessions qui ont été observées durant cette période. En raison de son importance croissante et parce qu'il est associé au sous-emploi, le travail à temps partiel non désiré reflète l'incompatibilité grandissante entre les régimes de travail proposés par les employeurs et les préférences des travailleurs.

L'effet des cycles économiques

Le travail à temps partiel non choisi a tendance à suivre l'évolution des cycles économiques. Ainsi, en période de faible croissance économique ou de récession, on observe généralement une baisse de l'emploi

à temps plein et une augmentation de ceux à temps partiel non choisi. Devant l'éventualité de se trouver en chômage, les personnes n'ont souvent d'autre choix que d'accepter de travailler à temps partiel, même s'ils préféreraient travailler à temps plein.

Par exemple, lors de la récession de 1981-1982, le nombre de travailleurs contraints d'accepter un emploi à temps partiel s'est accru de 111 000, alors qu'on assistait à une baisse du nombre de ceux à temps plein (voir [Vers une substitution du travail à temps plein?](#)). De 1982 à 1985, ce nombre s'est accru de 131 000, et ce, en dépit de la reprise économique de cette période et de l'amélioration générale de la situation de l'emploi. Ce n'est qu'à partir de 1986 que le travail à temps partiel non souhaité a amorcé une descente [▼](#).

Ce répit n'a cependant été que de courte durée. En 1990, dès le début de la deuxième récession, le nombre de travailleurs qui n'avaient pas choisi le temps partiel amorçait une croissance avec une légère montée de 13 000. D'importantes hausses ont suivi : 129 000 en 1991 et 107 000 en 1992. Ces augmentations étaient à nouveau accompagnées d'une décroissance du nombre de travailleurs à temps plein. La poussée s'adoucit finalement en 1993, avec une hausse de 92 000.

Ainsi, bien que le taux de croissance du travail à temps partiel non choisi ait été plus marqué durant la première récession (41 % entre 1981 et 1982) comparativement à la première année de la deuxième récession (30 % entre 1990 et 1991), lorsqu'exprimé en valeur absolue, le nombre de personnes affectées au début des années 90 a été bien supérieur ([tableau 1](#)).



Tableau 1 Régimes de travail et taux de travail à temps partiel non choisi

Source : Enquête sur la population active

Chômage et sous-emploi

Le taux de chômage est la mesure la plus couramment utilisée pour évaluer l'état du marché du travail. Aussi, le taux de chômage et celui du travail à temps partiel non choisi (emploi à temps partiel non choisi en proportion de l'ensemble de l'emploi à temps partiel) ont tendance à évoluer en tandem. Conséquemment, dès qu'il y a reprise économique, le taux de chômage baisse et on s'attend à une chute du taux de travail à temps partiel non choisi.

Bien que ces deux mesures aient effectivement diminué au cours de la période de croissance économique entre 1983 et 1989, on note que le taux de chômage était revenu au même taux qu'avant la récession, alors que celui du travail à temps partiel non désiré était demeuré bien au-dessus du taux de 1980

([graphique A](#)). Ainsi, en dépit de l'amélioration générale de la situation de l'emploi, le temps partiel non choisi révélait une forme constante de sous-emploi, un phénomène qui n'est pas reflété par le taux de chômage officiel ▼³ ([Devereaux](#), 1992).



Graphique A **En dépit de la croissance du milieu des années 80, le travail à temps partiel non choisi n'a pas diminué autant que le chômage.**

Source : Enquête sur la population active

Plus de femmes travaillent à temps partiel «involontairement»

Au cours de la période 1980 à 1993, les femmes constituaient la majorité des personnes travaillant à temps partiel involontairement. En 1993, on comptait 510 000 femmes détenant de tels emplois, plus du double du nombre d'hommes se trouvant dans cette même catégorie de travailleurs (250 000). Par ailleurs, la proportion des hommes parmi l'ensemble des personnes n'ayant pas choisi de travailler à temps partiel s'est accrue durant les deux dernières récessions et a diminué au cours de la période de croissance. En 1984 et 1993, les hommes représentaient environ le tiers de ces travailleurs; cette proportion a toutefois diminué jusqu'à 28 % au plus fort de la période d'expansion (1989).

Mais bien que le travail à temps partiel non choisi touche surtout les femmes, il demeure que le taux du travail à temps partiel non choisi (l'emploi à temps partiel non choisi en proportion de l'emploi à temps partiel total) est plus élevé chez les hommes. Cela est attribuable au fait que les quelques hommes travaillant à temps partiel sont plus susceptibles que leurs homologues féminins de le faire «involontairement».

De plus, il appert que ce taux soit plus sensible aux cycles économiques chez les hommes que chez les femmes, accusant de fortes augmentations en temps de récession et déclinant substantiellement lors de la relance économique. Ainsi, en 1984 et en 1985, le taux du travail à temps partiel non choisi atteignait 33 % chez les hommes, comparativement à 29 % chez les femmes. En 1989, la croissance économique soutenue a favorisé le déclin des deux taux à 22 %. En outre, en 1993, la proportion d'hommes travaillant à temps partiel «involontairement» était de 38 %, tandis qu'on comptait 34 % de femmes dans cette situation.

Les taux varient selon l'âge...

Le plus haut taux du travail à temps partiel non choisi est sans contredit celui des hommes de 25 à 44 ans ([graphique B](#)). En 1985, ces hommes voyaient leur taux atteindre 69 %, avant de décroître abruptement pour se situer à 55 % en 1989. Ce taux de 1989 était néanmoins largement supérieur à celui d'avant la récession. Par surcroît, en 1993, le taux du travail à temps partiel non désiré retrouvait son sommet de 1985. Ces hauts niveaux, tout comme ces brusques augmentations et diminutions, reflètent largement le faible nombre d'hommes de 25 à 44 ans qui travaillent à temps partiel. En effet, il ne faut que peu d'hommes travaillant «involontairement» à temps partiel pour donner lieu à un taux élevé, et d'infimes variations dans leur nombre pour entraîner de grandes fluctuations.



Graphique B Tant chez les hommes que chez les femmes, le taux du travail à temps partiel non choisi* est plus élevé chez les personnes de 25 à 44 ans.

Source : Enquête sur la population active

** Emploi à temps partiel non choisi en proportion de l'ensemble de l'emploi à temps partiel*

Il semble que les hommes plus jeunes, de même que les plus âgés, soient plus enclins à travailler à temps partiel que ceux du groupe des 25 à 44 ans. Depuis 1980, la tendance enregistrée par le taux du travail à temps partiel non choisi chez les hommes de 15 à 24 ans a grandement différé de celle observée chez ceux de 45 ans et plus. Ainsi, chez les plus jeunes, le taux de 1993 s'est avéré plus faible que celui enregistré lors de la première récession. Inversement, chez les travailleurs plus âgés, le taux de 1993 a largement dépassé le sommet précédent (38 % contre 27 %). Conséquemment, en 1993, les hommes de 45 ans et plus étaient plus susceptibles de travailler à temps partiel «involontairement» que ceux ayant entre 15 et 24 ans. Ce faible taux chez les jeunes hommes peut être attribuable au fait qu'ils étudient plus longtemps qu'avant en raison du manque d'emplois disponibles depuis quelques années ([Akyeampong, 1992](#)).

Chez les femmes âgées de 25 ans et plus travaillant à temps partiel, le taux du travail à temps partiel non choisi était beaucoup plus élevé en 1993 que lors du sommet observé précédemment. En fait, le taux chez les femmes ayant de 25 à 44 ans était de 40 % en 1993, comparativement à 30 % au cours de la première récession. Chez celles de 45 ans et plus, les taux correspondants étaient de 32 % et de 22 %.

Bien que les femmes de 25 à 44 ans aient été beaucoup moins susceptibles de travailler à temps partiel «involontairement» que les hommes du même groupe d'âge, la situation était tout autre concernant les groupes de travailleurs plus jeunes et plus âgés. En effet, le taux du travail à temps partiel non choisi chez les femmes de 45 ans et plus n'était que légèrement inférieur à celui des hommes du même groupe

d'âge. Quant à celles de 15 à 24 ans, elles étaient plus susceptibles que les hommes du même âge d'avoir à travailler à temps partiel sans l'avoir désiré. Toutefois, les tendances observées chez les hommes de ce groupe d'âge devant se contenter d'un travail à temps partiel s'appliquent aussi aux jeunes femmes. Le taux de ces dernières s'est avéré moins élevé en 1993 qu'au cours de la première récession, probablement en raison d'une recrudescence des inscriptions scolaires.

... et l'industrie

Les variations du taux du travail à temps partiel non choisi au sein des industries sont, en quelque sorte, attribuables aux caractéristiques des travailleurs de même qu'à la nature des emplois dans les différentes industries [▼4](#). L'emploi dans les industries productrices de biens est constitué aux trois quarts d'hommes et compte une majorité de postes à temps plein. D'autre part, les industries des services, dont plus de la moitié du personnel se compose de femmes, possèdent une forte proportion d'emplois à temps partiel.

En 1980, le taux du travail à temps partiel non désiré chez les hommes dans les industries de biens était à peu près équivalent à celui des hommes dans les industries des services. En 1993, les taux s'étaient accrus dans les deux secteurs, mais de façon plus importante dans celui des biens ([tableau 2](#)). Par conséquent, les hommes employés à temps partiel dans les industries de biens étaient plus susceptibles de n'avoir pas choisi leur régime de travail que ceux travaillant au sein des industries des services.



Tableau 2 Taux du travail à temps partiel non choisi* selon l'industrie et le sexe

Source : *Enquête sur la population active*

* *Emploi à temps partiel non choisi en proportion de l'ensemble de l'emploi à temps partiel*

Du côté des femmes, le taux du travail à temps partiel non choisi a aussi augmenté dans les deux secteurs. Le taux enregistré dans les industries des services s'est cependant maintenu au-dessus de celui du secteur des biens, et ce durant toute la période d'observation [▼5](#).

Des taux plus élevés dans l'est du pays

Les taux de travail à temps partiel non souhaité diffèrent considérablement d'une province à l'autre, affichant des niveaux relativement plus élevés dans les régions de l'Atlantique et au Québec. L'emploi à temps partiel non choisi a subi les contrecoups des deux récessions dans toutes les provinces, mais à des périodes et à des degrés différents.

En 1993, le taux du travail à temps partiel non choisi dans les provinces de l'Atlantique était de 51 %, soit le plus élevé du pays. En fait, à part deux exceptions, cette région a connu le taux le plus élevé à chaque année depuis 1980. Ce taux n'a d'ailleurs que très peu diminué au cours de l'expansion économique de 1983 à 1989, amorçant ainsi la seconde récession avec un taux bien supérieur à celui de 1981.

Le Québec a aussi maintenu un taux de travail à temps partiel non choisi plus élevé que la moyenne canadienne, et ce tout au long de la période. Ayant atteint des taux très élevés lors de la première récession, cette province les a conservés par la suite, entrant dans la seconde récession avec une forte proportion de travail à temps partiel non choisi (33 % en 1990). La croissance du taux a cependant été beaucoup plus modérée entre 1990 et 1991 (4 points de pourcentage) que lors de la première récession, alors qu'on observait une croissance de 8 points de pourcentage entre 1981 et 1982. En 1993, le taux du travail à temps partiel non choisi du Québec atteignait 42 %.

Le taux observé en Ontario a été le seul, au cours de la reprise, à descendre sous le seuil du niveau atteint avant la première récession. Bien que l'Ontario soit entré dans la deuxième récession avec un très faible taux (15 % en 1990), ce dernier a tout de même connu une nette augmentation en atteignant 32 % en 1993.

Au début des années 80, les provinces des Prairies détenaient les plus faibles proportions de travail à temps partiel non choisi. La première récession a cependant entraîné des hausses substantielles dans chacune des trois provinces. L'Alberta a été la seule d'entre elles à avoir connu une baisse marquée de son taux au cours de la reprise économique. Le Manitoba n'a pour sa part enregistré que de faibles ralentissements, alors que la Saskatchewan a connu une croissance presque continue. La seconde récession a occasionné d'autres augmentations dans chacune des trois provinces; en 1993, les taux étaient de 32 % en Alberta, 34 % au Manitoba et 38 % en Saskatchewan, surpassant largement les taux de 1980.

Le taux du travail à temps partiel non choisi de la Colombie-Britannique a quant à lui enregistré une croissance marquée durant la première récession, passant de 16 % en 1981 à 39 % en 1984. Par la suite, cette province a connu une baisse graduelle du taux, ce dernier atteignant même 21 % en 1990. En 1993, il s'élevait à seulement 30 %, le plus faible taux au Canada.

Résumé

Tout comme le chômage, le travail à temps partiel non choisi est lié aux cycles économiques. Cependant, en dépit de la baisse du chômage observée après la récession du début des années 80, le taux du travail à temps partiel non choisi n'est jamais revenu à son niveau d'avant la récession, ce qui indique qu'un certain degré de sous-emploi persiste.

Si les femmes constituent la plus grande part des personnes à temps partiel «involontairement», il demeure que les hommes détiennent à cet égard les taux les plus élevés, particulièrement les hommes de

25 à 44 ans. De plus, en 1993, les hommes travaillant dans les industries des biens avaient des taux de travail à temps partiel non choisi beaucoup plus élevés que ceux oeuvrant dans les industries des services, alors qu'en 1980, ces taux étaient presque identiques. Les taux ont aussi augmenté chez les femmes travaillant dans les deux secteurs, tout en maintenant des taux toujours plus hauts dans celui des services.

Au cours de la période de 1980 à 1993, les taux du travail à temps partiel non choisi ont beaucoup varié d'une région à l'autre.

Source des données et définitions

Les données du présent article sont des moyennes annuelles, tirées de l'Enquête sur la population active (EPA), effectuée mensuellement. Les travailleurs à temps partiel consacrent habituellement moins de 30 heures par semaine à tous leurs emplois. Dans l'EPA, on demande aux répondants ayant déclaré travailler habituellement entre 1 et 29 heures par semaine d'indiquer la raison pour laquelle ils ne travaillent pas 30 heures ou plus (à temps plein). C'est à partir des réponses à cette question que deux groupes de travailleurs à temps partiel sont formés. D'abord ceux qui optent pour le temps partiel pour des raisons d'obligations personnelles ou familiales, pour leurs études, pour cause de maladie ou d'invalidité, ou tout simplement parce qu'ils ne veulent pas d'un travail à temps plein. Le deuxième groupe comprend ceux qui préféreraient travailler à temps plein mais qui sont incapables de trouver un tel emploi. Ces travailleurs sont touchés par le phénomène du sous-emploi parce qu'ils sont contraints d'occuper des postes à temps partiel, les régimes de travail proposés par les employeurs ne correspondant pas à leurs besoins.

Vers une substitution du travail à temps plein?

La croissance du travail à temps partiel non choisi semble associée à un autre phénomène, soit la baisse de la part de l'emploi à temps plein dans l'emploi total. Ainsi, de 1980 à 1993, on a assisté à une diminution de 4,3 points de pourcentage de la part de l'emploi à temps plein, parallèlement à une hausse de 3,9 points de pourcentage de la part de l'emploi à temps partiel non désiré. S'agit-il, dans une certaine mesure, d'un remplacement de travailleurs à temps plein par des personnes n'ayant pas choisi de travailler à temps partiel? Si oui, dans quel(s) secteur(s) cela s'est-il produit?

Une comparaison entre les baisses de l'emploi à temps plein et les gains de l'emploi à temps partiel non choisi entre 1980 et 1993 semble indiquer que dans les industries productrices de biens, l'effet de substitution ait été de très faible importance, puisqu'on observe des chutes de l'emploi à temps plein accompagnées de faibles augmentations dans l'emploi à temps partiel non choisi. Par contre, dans plusieurs industries du secteur des services, celles du transport et de l'entreposage, des communications, du commerce et des autres services [▼ 1](#), les baisses de l'emploi à temps plein coïncident avec des gains substantiels de l'emploi à temps partiel non choisi.

Notes

Note 1

Comprend les services aux entreprises, d'enseignement, de santé et les services sociaux, l'hébergement et la restauration, et les autres services.

Note 2

Cette décroissance de l'emploi à temps partiel non choisi était cependant minime face aux fortes augmentations survenues entre 1975 et 1985. Akyeampong (1986) constate que le travail à temps partiel non choisi n'a cessé d'augmenter durant ladite période, passant de 109 000 à 509 000 personnes (le taux du temps partiel non choisi est passé de 11 % à 29 %).

Note 3

Le taux de chômage officiel ne tient pas compte des travailleurs à temps partiel «involontairement». Ces travailleurs sont cependant compris dans une autre mesure du chômage, soit le taux de chômage des actifs à temps plein, une mesure supplémentaire au taux de chômage officiel. Lors du calcul de ce taux, ces mêmes travailleurs sont considérés comme étant partiellement en chômage.

Note 4

Le libellé de l'industrie peut porter à confusion. L'industrie à laquelle sont associés les travailleurs correspond à leur employeur actuel. Ainsi, une personne qui doit, par exemple, quitter l'industrie manufacturière en raison d'une mise à pied et qui ne trouve par la suite qu'un emploi à temps partiel dans l'industrie des services sera alors classée parmi les travailleurs n'ayant pas choisi de travailler temps partiel dans l'industrie des services, et non de l'industrie manufacturière.

Note 5

Une comparaison du comportement du travail à temps partiel non choisi dans les industries des biens et des services en 1980 et 1993 peut, jusqu'à un certain point, porter à confusion, car ces années marquent des points différents du cycle économique. Cependant, quand deux années semblables sont utilisées pour

la comparaison—1980 et 1989, deux années de fin d'expansion—le travail à temps partiel non choisi selon l'industrie garde la même tendance.

Documents consultés

- AKYEAMPONG, E. B. [«Les travailleurs découragés—que sont-ils devenus?»](#) dans *L'emploi et le revenu en perspective*, n° 75-001F au catalogue, vol. 4, n° 3, Statistique Canada, Ottawa, Automne 1992, p. 44-51.
- ---. «Personnes travaillant à temps partiel "involontairement" au Canada, 1975-1985» dans *La population active*, n° 71-001 au catalogue, vol. 42, n° 2, Statistique Canada, Ottawa, décembre 1986, p. 143-170.
- DAVID, S. *Mesures supplémentaires du chômage: Définitions et calculs*, compte rendu, Division de l'analyse des enquêtes sur le travail et les ménages, Statistique Canada, Ottawa, décembre 1989.
- DEVEREAUX, M. S. [«Des mesures différentes du chômage»](#) dans *L'emploi et le revenu en perspective*, n° 75-001F au catalogue, vol. 4, n° 4, Statistique Canada, Ottawa, Hiver 1992, p. 39-48.
- DUCHESNE, D. et M. WEBBER. «Mesures supplémentaires du chômage—mise à jour» dans *La population active*, n° 71-001 au catalogue, vol. 40, n° 4, Statistique Canada, Ottawa, avril 1984, p. 91-121.
- JACKSON, G. «Mesures et concepts supplémentaires du chômage» dans *La population active*, n° 71-001 au catalogue, vol. 43, n° 2, Statistique Canada, Ottawa, février 1987, p. 85-120.
- LÉVESQUE, J. M. «La croissance de l'emploi à temps partiel dans un cadre économique en évolution» dans *La population active*, n° 71-001 au catalogue, vol. 43, n° 5, Statistique Canada, Ottawa, mai 1987, p. 87-107.
- LOGAN, R. [«Le travail à temps partiel "par choix"»](#) dans *L'emploi et le revenu en perspective*, n° 75-001F au catalogue, vol. 6, n° 3, Statistique Canada, Ottawa, Automne 1994, p. 22-29.

Auteur

Nathalie Noreau est au service de la Division de l'analyse des entreprises et du marché du travail de Statistique Canada.

Source

L'emploi et le revenu en perspective, Automne 1994, Vol. 6, n° 3 (n° 75-001-XPF au catalogue de Statistique Canada).



Tableau 1

Régimes de travail et taux du travail à temps partiel non choisi

Année	Emploi				
			Temps partiel		
	Total	Temps plein	Total	Non choisi	Non choisi/total
	en milliers		en milliers		%
1980	10 708	9 316	1 392	245	18
1981	11 001	9 515	1 486	268	18
1982	10 618	9 090	1 528	379	25
1983	10 675	9 036	1 639	467	28
1984	10 932	9 263	1 668	502	30
1985	11 221	9 484	1 737	509	29
1986	11 531	9 742	1 789	506	28
1987	11 861	10 057	1 804	479	27
1988	12 245	10 363	1 882	446	24
1989	12 486	10 597	1 888	420	22
1990	12 572	10 640	1 932	432	22
1991	12 340	10 317	2 023	561	28
1992	12 240	10 182	2 058	669	32
1993	12 383	10 241	2 143	760	35

Source : Enquête sur la population active

Tableau 2

Taux du travail à temps partiel non choisi* selon l'industrie et le sexe

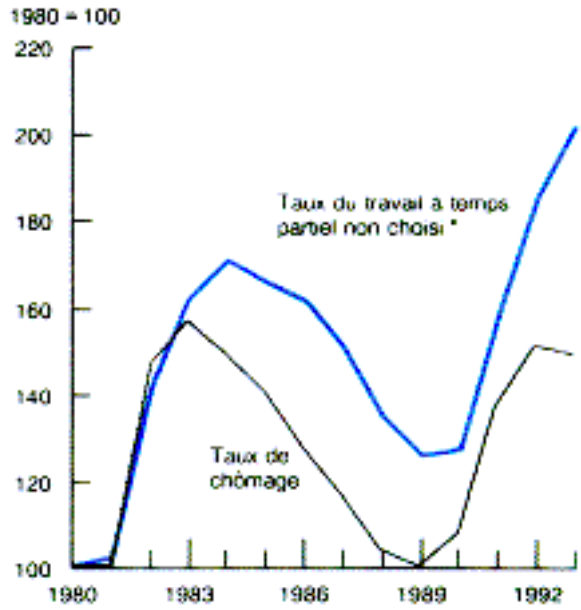
	1980		1993	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
			%	
Industries des biens	20	10	47	25
Agriculture	--	--	21	15
Autres industries primaires	--	--	--	--
Industries manufacturières	22	17	48	39
Construction	38	9	66	20
Industries des services	19	18	36	35
Transport, communications et autres services publics	38	19	64	45
Commerce	15	17	29	34
Finances, assurances et affaires immobilières	--	13	29	30
Services	20	18	38	36
Services aux entreprises, enseignement santé et services sociaux	20	18	43	37
Hébergement et restauration et autres services	20	19	36	35
Administration publique	--	19	34	35

Source : *Enquête sur la population active*

* *Emploi à temps partiel non choisi en proportion de l'ensemble de l'emploi à temps partiel*

Graphique A

En dépit de la croissance du milieu des années 80, le travail à temps partiel non choisi n'a pas diminué autant que le chômage.

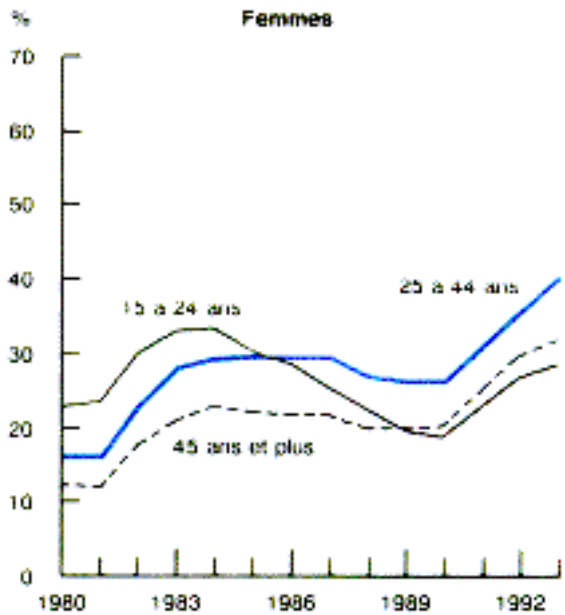
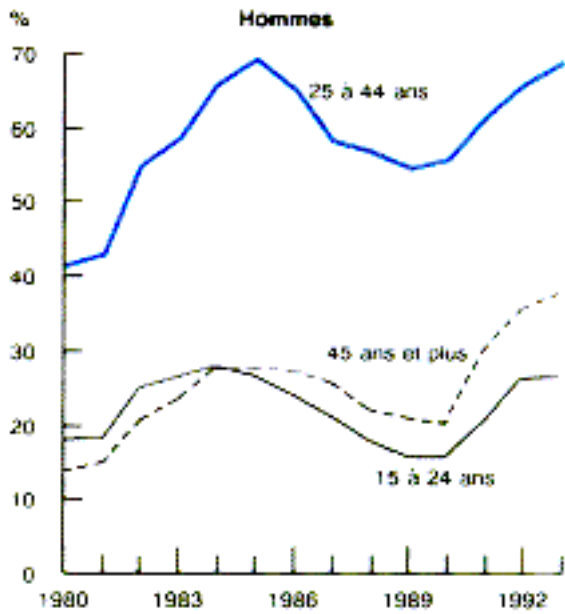


Source : Enquête sur la population active

* Emploi à temps partiel non choisi en proportion de l'ensemble de l'emploi à temps partiel

Graphique B

Tant chez les hommes que chez les femmes, le taux du travail à temps partiel non choisi* est plus élevé chez les personnes de 25 à 44 ans.



Source : Enquête sur la population active
* Emploi à temps partiel non choisi en proportion de l'ensemble de l'emploi à temps partiel